

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 143 (1998)  
**Heft:** 5

**Artikel:** La France et les alternatives européennes à une force nucléaire nationale. 1954-1974. 1re partie  
**Autor:** Heuser, Beatrice  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-345890>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La France et les alternatives européennes à une force nucléaire nationale. 1954-1974 (1)

En septembre 1995, Alain Juppé, dans son premier discours comme premier ministre à l'Institut des hautes études de défense nationale à Paris, lance l'idée d'une « concertation nucléaire » entre la France et ses partenaires les plus proches, « en tout premier lieu avec le Royaume-Uni et l'Allemagne ». <sup>1</sup> Le nouveau président de la République soutient l'initiative de son premier ministre. L'idée étonne certains, semble nouvelle à d'autres, suscite des doutes et la discussion. Cette proposition – et certaines réactions – peuvent être mieux comprise à la lumière de l'histoire de la France et du facteur nucléaire dans ses rapports avec l'Allemagne et la Grande-Bretagne.

---

### ■ Beatrice Heuser <sup>2</sup>

---

Les documents des années 1950 et 1960 surprennent par l'audace de la pensée politique, la disposition des dirigeants à se lancer dans des politiques novatrices pour surmonter les impasses budgétaires et satisfaire les impératifs de la défense. En comparant les propositions faites, par exemple, dans les plans Fouchet de 1962 avec les traités de Maastricht et d'Amsterdam, on se rend compte que ces derniers sont beaucoup moins imaginatifs. Les compromis envisagés aujourd'hui reflètent la perte progressive de cette conviction qui était encore si vive pendant les années 1950 : on était alors persuadé qu'il fallait changer le monde, rompre définitivement avec l'ancien système des égoïsmes nationaux et progresser vers des solutions internationales.

Aujourd'hui, les discussions autour du statut du Conseil de sécurité de l'ONU semblent présupposer qu'on ne peut être membre de cet organe que si on dispose d'une force nucléaire nationale, comme si, de 1945 à 1971, tous les membres de ce Conseil avaient eu des forces nucléaires. Aujourd'hui, on considère presque comme normal, voire « naturel » que les forces nucléaires soient nationales. Or, rien, dans ce domaine, n'était prédéterminé : il y avait des alternatives au développement purement national des forces nucléaires françaises et britanniques, donc des forces nucléaires en Europe.

Cet article a pour but d'étudier quelques alternatives européennes à une voie nucléaire purement nationale par la France. Elles ne sont pas toutes inconnues mais, mises ensemble, elles montrent que de telles alternatives ont existé à plusieurs reprises, et que, parfois, elles

n'étaient pas dépourvues d'un certain réalisme.

### L'Allemagne : partenaire privilégié ?

Le traité sur la Communauté européenne de défense (CED) prévoit un partage de la recherche nucléaire militaire, mais les clauses du traité ne sont pas satisfaisantes pour tous les dirigeants français : il semble que ce partage et la limitation de la production nationale de plutonium à 500 grammes par an comptent pour beaucoup dans l'opposition de Pierre Mendès France, alors président du Conseil, et d'autres responsables influents à la ratification du Traité.

### Echec de la Communauté européenne de défense

Après l'échec de la CED, plusieurs négociations bilatérales et multilatérales se pour-

<sup>1</sup> Les lecteurs qui souhaitent la bibliographie utilisée dans cet article peuvent la demander au rédacteur en chef de la RMS.

<sup>2</sup> Béatrice Heuser est maître de conférences au Département d'Etudes de Guerre, à l'Université de Londres (King's College). Entre autres, elle est l'auteur de *Nato, Britain France and the FRG: Nuclear Strategies and Forces for Europe. 1949-2000. Macmillan, 1997.*



*Cologne en 1945: un vaste champ de ruines. Peut-on croire un rapprochement franco-allemand possible?*

suivent. Le but principal de la France consiste à réduire les coûts de son programme nucléaire en les partageant avec d'autres pays européens. Durant les années 1950, il est difficile de faire la différence, en matière nucléaire, entre la recherche civile et la recherche militaire, car les efforts suivent les deux directions à la fois. Ceci mène à la création de l'EURATOM, en même temps qu'est instituée la Communauté économique européenne (CEE) en mars 1957. On a alors encore totale confiance dans l'idée de l'intégration européenne; la faillite de la CED est considérée par beaucoup comme un échec temporaire.

Le projet de 1954 concernant un pool européen du nucléaire est ressuscité en 1956-1958 par des pourparlers franco-allemands, plus tard franco-italo-allemands, sur la coopération dans le développement des vecteurs et des ogives nucléaires. Il existait depuis 1945 une recherche conjointe fran-

çaise et allemande sous une forme curieuse: une bonne partie de l'équipe de chercheurs du laboratoire de technologie de fusées de Saint-Louis, en Alsace, est en effet allemande. Le directeur civil de cet établissement pendant les années 1940 et 1950, le professeur Hubert Schardin, avait été le chef de l'institut de recherche sur les missiles balistiques de l'académie de guerre aérienne de Berlin-Gatow sous le III<sup>e</sup> Reich.

C'est pourquoi le projet d'un centre multinational de recherche nucléaire, sous l'appellation de Conseil européen pour la recherche nucléaire (CERN), créé en 1952, va survivre à l'échec de la CED. Il est donc compréhensible que le ministre ouest-allemand à l'Energie atomique (il devient bientôt ministre de la Défense), Franz Josef Strauss, s'intéresse déjà en 1955 à un projet nucléaire multinational. Pour lui, un tel projet pourrait profiter à plusieurs pays et, même plus, à l'Europe.

Selon ses mémoires, Paris s'intéresse aussi à une telle coopération, qui permettrait à la France de profiter indirectement du soutien financier américain à l'effort de réarmement allemand. Durant l'hiver 1956-1957, le ministre français de la Défense nationale, Maurice Bourgès-Maunoury, invite Strauss à visiter dans le sud de la France et en Algérie des installations militaires françaises. A l'occasion de cette visite, les deux pays signent un contrat de coopération militaire (accord de Colomb-Béchar du 17 janvier 1957). Les deux ministres abordent même le sujet du nucléaire. D'autres discussions sur le même thème suivent.

### **Un projet nucléaire européen?**

Ensuite, on inclue l'Italie dans ces négociations, sans essayer de les cacher aux Britanniques. Ressuscitant sous une autre forme le projet de coopération européenne en questions de défense dans le cadre de l'OTAN<sup>3</sup>, les ministres de la Défense de la France, de l'Italie et de la République fédérale d'Allemagne concluent à Paris en novembre 1957 des accords qui envisagent, entre autres, la recherche en commun des « applications militaires de l'énergie nucléaire ». Il s'agit, comme le constate Christian Pineau, ministre français des Affaires étrangères, « d'établir une coopération étroite entre les pays européens pour les études et fabrications d'armement et sur la nécessité de préserver la pleine capacité des pays européens en matière atomique. »

<sup>3</sup> Il s'agit déjà du fameux pilier européen de l'OTAN...

Ce projet n'est donc pas limité, à première vue, aux trois pays signataires, mais prévoit la possibilité de la participation des autres pays européens, «en particulier des membres de l'Union de l'Europe occidentale», comme l'annonce Félix Gaillard, président du Conseil des ministres français, aux autres chefs de gouvernement de l'OTAN qui se réunissent à Paris en décembre 1957. Il s'agit donc d'un projet qui n'est pas caché aux autres membres de l'OTAN; il n'établit pas seulement une coopération tripartite, c'est un vrai projet européen.

A Pâques 1958, Chaban-Delmas, Strauss et leur homologue italien Paolo Emilio Taviani signent un traité sur le développement conjoint des ogives nucléaires et, peut-être aussi, sur des fusées: 45% des ogives reviendraient à la France, 45% à la RFA et 10% à l'Italie. Les trois signataires font intentionnellement connaître cet accord aux Etats-Unis: la divulgation de cette coopération, comme plusieurs historiens l'ont suggéré, indique que les Italiens et les Français voulaient montrer à Washington qu'ils pouvaient créer une force nucléaire sans l'aide américaine, au cas où les Etats-Unis continueraient à leur refuser toute aide technologique ou au moins le contrôle indépendant des missiles nucléaires stationnés sur leur sol. Un président américain plutôt favorable à la cause européenne pourrait ainsi facilement défendre une politique du partage nucléaire avec l'Europe.

En fait, les Américains proposent, dès décembre 1957, de mettre à disposition des Euro-

péens des missiles balistiques à moyenne portée, ce qui reporte à plus tard le déploiement des *Thor* en Grande-Bretagne et des *Jupiter* en Italie et en Turquie. L'Italie perd du reste tout intérêt pour une collaboration purement européenne. La France, avec un nouveau président et une nouvelle république, mus par des idéaux politiques non-intégrationnistes et plutôt nationalistes, met un terme aux accords du printemps 1958. De Gaulle considère même que c'est son premier acte diplomatique.

### De Gaulle arrive au pouvoir...

Tant que Strauss reste ministre de la Défense, la RFA est la seule à continuer à s'intéresser à l'application de cet accord. L'Allemagne est traitée avec tout autant de dédain par le nouveau gouvernement français que les représentants français le furent, dans les années 1950 et au commencement des années 1960, par les Américains. On les laisse attendre, on ne répond pas, on dit que le sujet est trop délicat pour être



*Premier vecteur de la dissuasion française: lorsqu'en 1954 le Gouvernement français eut décidé de créer une force de dissuasion nucléaire, Dassault prit en compte le projet d'un vecteur de hautes performances à long rayon d'action. En 1959, le prototype de Mirage IV prit l'air pour la première fois. Ce fut un tel succès que l'appareil fut exceptionnellement autorisé à survoler le salon du Bourget.*

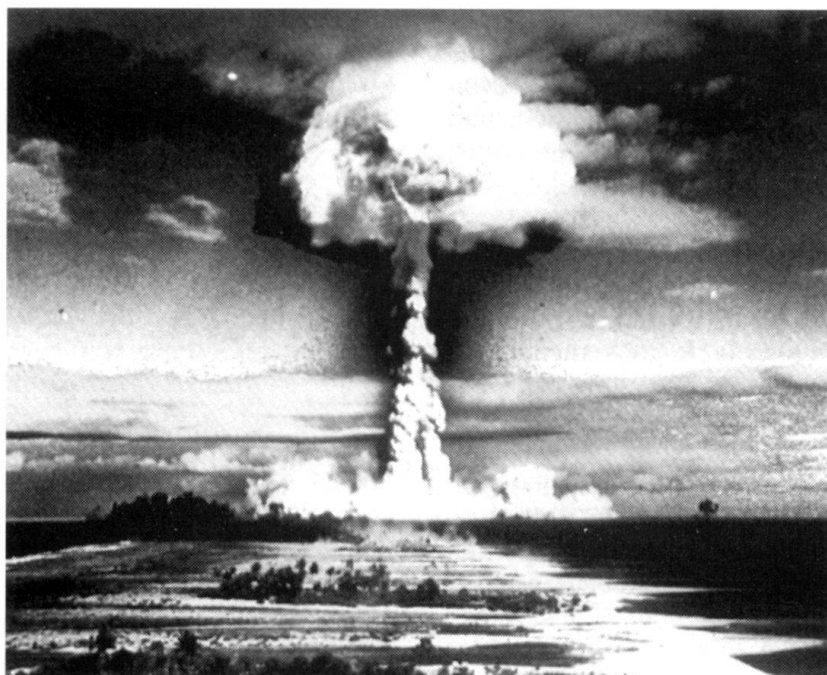
*Le Mirage IV pouvait atteindre la vitesse de Mach 2. Lorsque la version de série fut au point, l'état-major de l'armée de l'air passa commande de 50 unités, livrables entre 1963 et 1965. Doté d'un système de navigation sophistiqué, ravitaillable en vol, le Mirage IV A était bien l'arme par excellence de la dissuasion.*

abordé, on les «renvoie à la maison» sans rien.

A partir de 1962-1963, de Gaulle et le gouvernement dirigé par Georges Pompidou désespèrent de la collaboration technologique avec la Grande-Bretagne et soupçonnent les Américains de vouloir faire avorter la force nucléaire française embryonnaire par la création d'une force nucléaire multilatérale ou multinationale, comme le propose le président américain John F. Kennedy à de Gaulle après la rencontre américano-britannique de Nassau en décembre 1962.

Le gouvernement français change de tactique, mais non d'objectifs: de Gaulle commence à courtiser l'Allemagne fédérale, en faisant montre à la fois d'ambiguïté et de clarté. Il ne dit jamais clairement ni publiquement à Bonn ce qu'il propose; il reste dans le vague, mais son intention semble être de détruire tout projet de force nucléaire multilatérale ou multinationale, dont les Allemands sont les plus fervents soutiens, en essayant de diriger leur enthousiasme sur une autre voie: celle de la construction d'une force nucléaire européenne, dans le cadre d'une Union franco-allemande.

Des traces de ces initiatives sont perceptibles dans le plan Fouchet de 1962 qui, lui aussi, avorte comme la CED; la souveraineté nationale française aurait été trop réduite, alors qu'elle constitue la valeur suprême pour de Gaulle. A la mi-juillet 1962, Georges Pompidou, le ministre des Affaires étrangères, Maurice Couve de



*Ce nuage terrifiant en forme de champignon, révélateur d'une explosion nucléaire, s'élève au-dessus de l'atoll de Mururoa après un essai français en 1983.*

Murville, le ministre de la Défense nationale, Pierre Messmer, et le ministre à l'Energie atomique, Gaston Palewski, évoquent de nouveau publiquement la possibilité d'une force nucléaire européenne, une fois créée l'Union européenne politique prévue par le plan Fouchet.

Des déclarations publiques allant dans le même sens sont répétées en 1963 et en 1964. Peu après que l'ambassadeur français à Bonn ait confié à son collègue britannique qu'il ne pense pas que de Gaulle autorisera jamais un partage nucléaire avec l'Allemagne, sous n'importe quelle forme, Pierre Messmer affirme en mai 1963, dans la revue *Défense nationale*, que les armes nucléaires françaises sont une «pièce maîtresse de la construction européenne». Alors que de Gaulle

confie à son porte-parole, Alain Peyrefitte, que la France ne peut donner à l'Allemagne accès aux armements nucléaires français, Maurice Couve de Murville fait croire aux téléspectateurs allemands qu'une fois l'unité européenne atteinte, on pourrait confier «à une autorité politique européenne» la responsabilité de la défense surtout «dans le domaine nucléaire».

Il avoue d'ailleurs confidentiellement aux représentants du gouvernement britannique qu'il est totalement opposé à tout partage nucléaire avec l'Allemagne. En septembre 1963, un autre ministre français, Michel Habib-Deloncle, parle, lui aussi, devant le Conseil de l'Europe à Strasbourg de la possibilité qu'un jour, l'Europe ayant «renforcé ses structures politiques», on pourra «définir com-

ment l'effort entrepris par la France pourra être utilisé par l'ensemble des nations européennes pour la défense commune [...]».

### **Ambiguïtés de la politique gaullienne**

Entretemps, le président de la République reste silencieux, tout au moins en public mais, secrètement, il aborde le sujet avec le gouvernement allemand quand il se rend à Bonn avec Couve de Murville et Messmer en juillet 1964. On s'attend à une initiative sur les questions de défense, sur les rapports avec les Etats-Unis, mais surtout sur la production conjointe d'armements classiques. On croit que de Gaulle va de nouveau proposer un accord éventuel sur le nucléaire. Le gouvernement allemand, qui n'est plus dirigé par les intégrationnistes européens Adenauer et Strauss, préfère clairement l'option américaine d'une force nucléaire multilatérale ou multinationale qu'on croit encore réalisable.

De Gaulle aborde effectivement le sujet nucléaire, plaçant l'Allemagne fédérale devant le choix entre la coopération avec la France et une dépendance

continue et exclusive à l'égard des Etats-Unis. De Gaulle explique au chancelier Ludwig Erhard qu'il ne veut pas la dissolution de l'OTAN, mais un rééquilibrage du poids et de l'influence entre les deux piliers de l'Alliance atlantique, Etats-Unis/Canada et Europe. Il parle d'une renégociation du traité en 1969. Il pose clairement la question: l'Allemagne est-elle prête à suivre la France?

Erhard répond que son pays ne se sent pas du tout vassal des Etats-Unis. Par contre, il estime que la garantie nucléaire américaine est vitale et valide. Qu'est-ce que de Gaulle pourrait proposer à la place? Y aurait-il une force nucléaire européenne? «Est-ce que ce serait la force nucléaire française, ou est-ce que serait une vraie force nucléaire européenne?»

De Gaulle répond qu'il croit qu'un jour, il y aura un «vrai gouvernement européen», qui pourra commander une force nucléaire proprement européenne, mais que le jour n'est pas encore venu. Jusqu'à cette date, il y aura les forces nucléaires nationales de la France et de la Grande-Bretagne, «et peut-être

quelques autres», ajoute-t-il mystérieusement. De Gaulle explique: «Compte tenu du fait simple que c'est une force européenne, la force atomique française sera en tout cas employée automatiquement pour la défense de l'Europe, puisque la défense de celle-là est identique à la défense de la France. Il n'est pas imaginable que l'Allemagne soit attaquée par la Russie sans que la France soit perdue en même temps. Ainsi la force atomique française sera employée automatiquement, puisqu'il s'agira tout de suite de la défense de la France. Cette force atomique serait employée automatiquement pour la défense de l'Europe, puisqu'elle est une force atomique propre à un Etat européen. Malheureusement, cela n'est pas le cas pour l'Amérique, puisque l'Amérique n'est simplement pas en Europe.»<sup>4</sup>

De Gaulle parle ici trois fois d'un engagement automatique des armements nucléaires français pour la défense de ses alliés européens, une idée qui sera plus tard rigoureusement rejetée par la doctrine nucléaire française, dite «gaullienne»...

**B. H.**  
(A suivre)

<sup>4</sup>Ministère allemand des Relations extérieures: *Akten zur Auswärtigen Politik 1964, Vol. II, p. 775.*